	PLAN DE PREVENTION Pour travaux de plus de 400 heures ou annuels ou dangereux	Création :2024 Révision :

Décret du 20 février 1992 travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

(Art. R4511-1 à 12, R4512-1 à 16, R4513-1 à 13, R4514-1 à 10 du code du travail)

Opération : - Annuelle ☐

- Travaux de moins de 400h ☐ - Travaux de plus de 400h ☐

- Travaux dangereux ☐

I- RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES

ENTREPRISE EXTERIEURE (E.E)	ENTREPRISE UTILISATRICE (E.U)
Raison sociale : GESFOR Adresse : 2 Bis Avenue des Marronniers 60560 ORRY LA VILLE Téléphone : 09 62 18 10 11 Nom de l'interlocuteur en charge de l'intervention : - Patricia ARNAUD : 06 75 64 11 80	Raison sociale :..... Adresse : ..... Téléphone :..... Nom et fonction du représentant employeur :..... ..... Noms et références des sous-traitants éventuels intervenant sur le site : ....

II- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Nature des travaux :

Formation « espaces confinés» - CATEC

Intervention :

Lieu d'intervention : plateforme pédagogique de Commelle-Vernay

Date prévue de début des travaux : février 2024

Horaires de travail prévus : 8h – 17h

Effectif prévu sur le site : 10 personnes

Nom et fonction du responsable sur le site :

III- INSPECTION PREALABLE COMMUNE EFFECTUEE LE :

IV- SECOURS

En cas d'urgences appeler :

- LES POMPIERS : 18 ou 112
- Le SAMU : 15
- Autres :

	PLAN DE PREVENTION Pour travaux de plus de 400 heures ou annuels ou dangereux	Création : 2024 Révision :

☐	■	Travaux en hauteur.	■ Risque de chute de personne ou d'objet.	■ Utilisation d'un trépied ou d'une potence, équipée de treuil et stop chute ■ Port du casque et du harnais de sécurité obligatoire. ■ Présence d'une échelle : vérifier le bon état de l'échelle. ■ Balisage + signalisation temporaire ■ Respecter le port des EPI.	☐ ■ ☐ ☐ ■	■ ■ ■ ■ ■	
☐	■	Manutention manuelle-manipulation.	☐ TMS (Port de charge(	■ Adapter les bons principes et technique dites de « gestes et postures ». ■ Respecter le port des EPI.	■ ■	■ ■	Utilisation si nécessaire des moyens techniques à disposition pour levage de charges lourde. Port de charge à 2.
■	☐	Travaux avec manutention mécanique (palan, chèvre…).	☐ Risque de chute d'objet. ☐ Heurts, écrasements de personnes. ☐ Autres :	☐ Vérifier l'état des moyens de manutentions et leur contrôle périodiques. ☐ Fournir les permis de conduire et autorisation des personnes concernées. ☐ Baliser la zone. ☐ Respecter le port des EPI. ☐ Autres :	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	Equipement de levage soumis à contrôle réglementaire obligatoire. Equipement en bon état de conservation.

	PLAN DE PREVENTION Pour travaux de plus de 400 heures ou annuels ou dangereux	Création : 2024 Révision :

NA	A	NATURE DE LA SITUATION	NATURE DU RISQUE D'INTERFERENCE	MESURE DE PREVENTION	MISE en OEUVRE		
					E.U	E.E	Observations
■	☐	Espaces confiné : *Emanation de gaz (H2S, CO, CH4…)*	☐Asphyxie ☐ Intoxication ☐ Explosion	☐ Intervention à 2, liaison permanente obligatoire avec l'extérieur. ☐ Respecter le port des EPI. ☐ Port du détecteur en position marche en permanence : percussion de masque auto sauveteur et/ou évacuation obligatoire en cas de déclenchement. ☐ Autres : • Autorisation de travail • Permis de pénétrer	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	**Préparation de l'ouvrage de formation (ventilation mécanique, mise en sécurité, balisage…).** **Respect et application de la procédure sur les interventions en espaces confinés. Formation CATEC** **Matériel en bon état et vérifié périodiquement (détecteur, masques auto sauveteur, harnais,…).**
■	☐	Sécurité alimentaire	☐ Intoxication ☐ Infection	Dans les locaux : ☐ Respect de l'hygiène corporelle et vestimentaire. ☐ Interdiction de fumer, de boire ou de manger. ☐ Utilisation des sanitaires obligatoire Pour les interventions : ☐ Vêtements et matériels propres et réservés. ☐ Désinfection des chaussures ☐ Interdiction d'utiliser des produits polluants.	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	

	PLAN DE PREVENTION Pour travaux de plus de 400 heures ou annuels ou dangereux	Création : 2024 Révision :

XI- SIGNATURES POUR VALIDATION

Entreprise extérieure	Entreprise utilisatrice	
Nom : ARNAUD Patricia Fonction : Présidente Date : 15/02/2024 Signature : GESFOR 60560 ORRY LA VILLE contact@gesfor.fr http://www.gesfor.fr Tél. : 03 44 65 09 18	Donneur d'ordre Nom : FRECHET Daniel Fonction Président Date 11/3/2024 Signature : SYNDICAT DU CYCLE DE L'EAU - ROANNAISE DE L'EAU - 63, Rue Jean Jaurès CS 30215 42313 ROANNE Cedex Le Président D. FRECHET	
L'entreprise extérieure certifie avoir fait connaitre à l'ensemble des salariés sous sa responsabilité toutes les informations ci-dessus	Date : Nom : Fonction :	Signature :

Les salariés d'entreprises extérieures doivent disposer d'un exemplaire de ce plan de prévention sur eux lorsqu'ils interviennent.